



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

---

**RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/14**

**Officiers municipaux responsables de l'émission des permis**

---

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités éprouvent des difficultés à combler les postes d'officiers municipaux responsables de l'émission des permis (« inspecteurs municipaux »);

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités peinent à maintenir en poste ces officiers municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le département d'urbanisme et environnement est un des plus importants dans une municipalité, et que c'est un département qui présente un haut niveau de complexité et requiert donc des employés performants ayant des connaissances approfondies;

**CONSIDÉRANT QUE** les risques de poursuites envers les municipalités sont importants en cas de manquements ou d'erreurs de la part des officiers municipaux responsables de l'émission des permis;

**CONSIDÉRANT QUE** pour plusieurs municipalités, une seule personne assure le fonctionnement du département d'urbanisme et environnement et qu'une pression importante est exercée sur cette personne;

**CONSIDÉRANT QUE** la fonction d'officier municipal responsable de l'émission des permis n'est pas valorisée;

**CONSIDÉRANT QUE** les petites municipalités ont des moyens limités pour offrir des conditions salariales et de travail intéressantes pour ces officiers municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a pour mission de défendre les intérêts des municipalités et est une porte-parole du monde municipal;

**Sur proposition de M. Michel Ricard, maire de Saint-Alexis, appuyée par les membres du conseil d'administration, il est résolu :**

**DE DEMANDER** à la FQM d'explorer des solutions concrètes à court, moyen et long terme pour remédier à la situation, notamment:

- AIDER financièrement les municipalités à offrir de meilleures conditions salariales et de travail aux officiers municipaux responsables de l'émission des permis, afin de favoriser leur maintien en emploi;
- RENDRE plus accessibles (moins coûteuses) les formations pour ces officiers;

- FAIRE des démarches auprès du gouvernement pour que soient réellement simplifiés les lois et règlements en lien avec l'environnement et les milieux humides et hydriques, qui se complexifient et insécurisent les officiers municipaux;
- VALORISER la fonction d'officier municipal responsable de l'émission des permis;
- METTRE en place un système de mentorat pour les nouveaux officiers municipaux.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Sylvain Lepage  
Directeur général

  
\_\_\_\_\_  
Date